

Mémoire soumis au BAPE

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Projet de construction et d'opération d'un complexe de liquéfaction de gaz naturel à Saguenay

Opinions sur la pertinence du projet

Opinions sur la transparence du BAPE et du promoteur

Principes de précaution

Écrit par Ellen Nutbrown

Le 17 octobre 2020

Préambule

J'appuie le Mémoire qui sera déposé par le RVHQ en lien avec l'usine de liquéfaction de gaz naturel GNL Saguenay.

Je suis bénévolement impliquée dans la défense de l'environnement depuis que nous avons vu une gazière débarquée, et faire des tests sismiques, ici à Mont-St-Hilaire en 2010, si ma mémoire est bonne.

À ce moment-là, autour de 2010, nous apprenions avec stupéfaction que nous étions *claimés* , avec la Loi des mines, que nous avons été vendus, bradés même, à 10 cents l'hectare et que la Loi des mines, c'était comme Dieu, une loi au-dessus de toutes les autres lois.

Qu'à cela ne tienne, nous nous sommes battus corps et âme pour protéger la Vallée du Richelieu et ce combat n'a pas été vain.

La même chose s'est reproduite si nous pensons à l'exploitation du pétrole de schiste à Anticosti et au projet de pipeline Énergie Est, notre opposition a été menée avec la même ardeur.

Après avoir tenu ce combat sans baisser les bras et en étant témoin aussi de plusieurs autres atteintes à l'environnement, en voyant des projets fous et non rentables tels que le pipeline Énergie Est, Cacouna et la cimenterie McInnis, le fait que le bon gouvernement fédéral a investi l'argent des contribuables canadiens possiblement à hauteur de 100 milliards \$ au cours des dernières années en subventionnant l'industrie du pétrole des sables bitumineux de même que l'achat du pipeline KinderMorganTransmoutain et j'en passe, il est impossible de rester indifférent face au projet de liquéfaction de gaz naturel ou GNL Saguenay. surtout si on pense aux risques reliés à une telle industrie et nous avons un exemple criant avec l'explosion survenue dernièrement au Liban.

De plus, les promoteurs de ce projet avouent avoir des lobbyistes à Québec, et ils aimeraient obtenir des subventions ou que le bon gouvernement québécois paie pour faire quelques études concernant ce projet comme le ministre Ftzigibbon l'avait mentionné et c'est cité dans Le Devoir, réf: (1)

Par ailleurs si je pense encore aux risques d'un tel projet, je ne peux garder sous silence que d'autres explosions sont survenues ailleurs, voir la référence dans le rapport du WSP : La manipulation d'un produit aussi dangereux que le GNL est mise en évidence dans le Tableau 13.5 (Étude d'impact, p.930). rapport fait par WSP, et depuis 1944, on y mentionne pas moins de 7 explosions et 3 incendies sur des sites manipulant du GNL partout dans le monde, lesquels ont causé des blessures à 383 personnes et engendrés la mort de 140 autres. Il est mentionné (Id. chap. 13.4, 3ème par.) que cette liste n'est pas exhaustive et de plus on constate l'absence de mention de l'accident de Skikda en Algérie, en 2004, qui s'est

résulté par la mort de 27 personnes. Oui le tableau mentionne un accident sur ce même site en 1974, mais il s'agit que d'un incident mineur, selon ce tableau. Lors des audiences du BAPE les différents experts ont donné des chiffres indiquant selon eux les risques reliés au projet d'usine de liquéfaction de gaz naturel du Saguenay et cela portait à croire qu'il y avait peu de risque.

Il aurait été souhaitable que les experts élaborent davantage sur les incidents qui sont déjà survenus dans le passé afin de démontrer leur transparence et leur volonté de donner toute l'information et comment palier à toutes les situations malencontreuses qui pourraient arriver. D'un autre côté, je m'interroge beaucoup sur les différents projets de construction d'usines de liquéfaction qui existent actuellement en Amérique et celui entre autres de Goldboro, situé en Nouvelle-Écosse et qui ne coûterait que 2,5 milliards \$ Pourquoi regarder du côté du Saguenay alors ? Car depuis la baisse du prix du gaz naturel observé en 2016 : Réf: On trouve ces infos sur le site de la régie de l'énergie du Canada : réf: (2)

** Les conditions de prix actuelles à l'échelle mondiale et l'incapacité à conclure des contrats à long terme à des prix supérieurs ont entraîné le report ou l'annulation de nombreux projets et agrandissements d'installations de GNL envisagés, particulièrement en Amérique du Nord et en Australie. De plus, des projets de liquéfaction déjà en service ayant une capacité libre non souscrite sont en quête de nouveaux marchés hors de l'Asie. Or nous le savons depuis quelque temps, les énergies fossiles ne sont plus rentables d'ailleurs les banques se retirent de plus en plus de cette industrie comme il est indiqué dans La Presse du 12 décembre 2017 : la Banque mondiale va se retirer de plus en plus de cette industrie à partir de 2019 et souhaite s'aligner de plus en plus avec les Accords de Paris.**

Même Desjardins retirent ses billes aussi de ces projets, réf: (3)

Considérant toutes les difficultés de cette industrie en Alberta et voici quelques exemples et références : Trident Exploration a annoncé la fin de ses activités. Réf: (4)

Un autre article publié il y a 1 an 1/2 relate ceci : "En ce moment, dans la province de l'Alberta, il y a 3127 puits abandonnés qui doivent être bouchés de façon sécuritaire. Et il existe 1553 autres sites qui ont été abandonnés, mais qui sont en principe destinés à être remis en état pour être exploités. En 2018, l'industrie pétrolière albertaine a versé 45 millions de dollars en redevances à l'OWA pour s'occuper de la surveillance ou de nettoyage de vieux puits et d'autres infrastructures." Réf : (5)

De plus, toutes ces compagnies en faillite doivent maintenant, selon la Loi Canadienne, boucher et décontaminer les puits avant de payer les créanciers, ce qui indique qu'elles font face à plus de difficultés financières qu'auparavant. Réf: (5)

Ce ne sont que quelques exemples de faillites et une des plus retentissante dernièrement est celle de Chesapeake Energy qui était le modèle d'affaire américain pour ne plus dépendre du pétrole des pays du Golfe. Alors si même cette compagnie ne tient plus la route de la rentabilité, imaginez les autres compagnies albertaines, comment vont-elles prospérer ? Et loin de nous l'idée de construire un gazoduc et une usine de liquéfaction de gaz naturel pour les aider à remonter la pente. Ce modèle économique est périmé. On

apprenait aussi dernièrement que des compagnies d'assurances ne veulent plus assurer le pipeline Transmountain. Rappelons qu'il est inutile de faire une usine de gaz naturel liquéfié, si l'approvisionnement en gaz naturel n'est pas constant. Nous pouvons rajouter à la liste ici plus haut, l'entreprise Houston Oil & Gas, de Calgary qui a informé le Régulateur de l'énergie de l'Alberta qu'elle cessait ses activités et n'avait plus d'employés. La compagnie a été mise sous séquestre. Au total, Houston Oil & Gas possède 1264 puits comme celui de M. Raedschelders, 41 installations et 251 segments de pipelines, selon des documents judiciaires.

Dans ces documents, on apprend que certains puits ont déjà été transférés à l'Association des puits orphelins pour être démantelés. Cette association, financée par l'industrie, est chargée de nettoyer les anciennes infrastructures des entreprises pétrolières et gazières qui font faillite et dont les actifs ne peuvent plus être vendus. Réf : (6)

Force est de constater, que si en plus des investisseurs importants se retirent, un exemple criant : Warren Buffet, le 3ième homme le plus riche se retire du projet. réf:(7)

Donc comme dit précédemment, si l'approvisionnement n'est pas soutenu comme il se doit, avec des compagnies albertaines qui font faillite, il appert que pour 250 ou 300 emplois créés au coût faramineux de : serait-ce 9 milliards ou 14 milliards de dollars, la rentabilité du projet n'est pas au rendez-vous.. C'est complètement farfelu d'envisager la création de l'usine GNL Saguenay. D'autant plus que des emplois spécialisés de tuyauteurs seront comblés probablement par des Albertains, puisque que le promoteur a déjà fait savoir qu'il fera affaire avec des spécialistes et pourquoi le Québec et la région du Saguenay devrait-elle supporter les risques environnementaux et le peu de retombées économiques fiscales, tout en bradant notre hydroélectricité, comme des prix avantageux seront accordés et cela représente environ $\frac{1}{3}$ de la production de la centrale La Romaine laquelle a une puissance de 1500 MW annuellement et l'usine pourrait en consommer environ 550 MW annuellement, et l'eau cette autre ressource serait possiblement vendue à rabais. . Nous savons que Hydro Québec fournira cette électricité à un bon prix, comme il s'agit d'électricité provenant de La Romaine, ceci revient à dire que nous allons subventionner GNL Saguenay avec l'argent des Québécois, Hydro Québec étant une société d'état québécoise.

Plusieurs autres interrogations sur la rentabilité du projet demeurent sans réponse et nous attendons les réactions du BAPE sur le fait que les promoteurs du projet stipule que le GNL occupe environ 1/600e du volume du gaz naturel et peut ainsi être transporté économiquement sur de longues distances dans des méthaniers en vertu de normes de sécurité internationales reconnues et strictes. Alors pourquoi les initiateurs ou les promoteurs choisissent-ils de construire une usine aussi loin des champs gaziers de l'Alberta si le transport maritime est plus économique que le transport terrestre selon le document PR3.1 page 39. Une autre interrogation est suscitée en regard des marchés visés, à savoir l'Europe ou l'Asie ? Si le marché asiatique est dans la mire des promoteurs, GNL Saguenay est un trop grand détour et perd sa rentabilité. On peut rajouter à la longue liste des questionnements le prix de ce GNL, sera-t-il assez bas pour permettre la transition naturelle du charbon vers le gaz et assez bas pour ne pas concurrencer les énergies renouvelables. Nous voilà ici avec un point ultra important en regard des Accords de Paris et la quantité de GES produites

À ce moment-ci, La transparence du projet exige aussi que les promoteurs puissent dire à quel prix ils exporteront dans les différents pays, selon la durée des contrats, les distances à parcourir et élaborer clairement les marchés occasionnels mieux connus sous le terme spot market, comme il appert que des lobbyistes auprès du gouvernement cherchent possiblement à obtenir que le gouvernement paie pour certaines études de faisabilité.

Car, si certains investisseurs comme les banques ont compris que l'argent fructifie mieux ailleurs, il est grand temps que le promoteur du projet de l'usine de liquéfaction de gaz naturel en vienne à ces conclusions aussi, s'il ne peut pas fournir de chiffres clairs ou de réponses claires sur qui seront les clients et à quel prix pourra se vendre ce gaz liquéfié, il est normal de dire non à l'injection d'argent provenant des contribuables ou de dire non à des études payées par le gouvernement québécois.

Si nous adressions la liste des compagnies gazières en Alberta qui ont fait faillite et qui doivent reboucher les puits comme la nouvelle loi canadienne le stipule et j'en dresse une liste non exhaustive dans les références ici plus haut. Si nous pensons à la carboneutralité que nous devons atteindre pour 2050, il est clair et limpide qu'un projet comme GNL Saguenay ne peut aller de l'avant.

Maintenant si je fais entrer dans cette adéquation les gaz à effet de serre ou les GES et que nous jetons un coup d'oeil à notre empreinte carbone, nous savons que notre budget carbone est déséquilibré. C'est un peu comme si l'on ne paie que le solde minimum sur sa carte de crédit et ne peut pas durer longtemps. C'est pourquoi il faut chercher à rééquilibrer notre budget carbone. C'est possible techniquement. Ainsi, un article paru dans Science, le 5 juillet (Bastin, J.F. et al. 2019), indique qu'une reforestation majeure et accélérée de plus d'un milliard d'hectares de forêts pourrait capter les 2/3 des dépassements historiques de l'humanité. Alors allons-nous planter ? Trudeau a lancé à Greta Thunberg que le Canada planterait 2 milliards d'arbres. Réf : (8)

Mais on a même pas commencé à le faire !

Opinions sur la transparence du BAPE et du promoteur

Justement, la question des gaz à effet de serre ou les GES produits en amont lors de l'extraction a rapidement été occultée par le président du BAPE, M Denis Bergeron, lors des audiences et c'est un point tournant dans le manque de transparence de ce BAPE. Sans lui lancer la pierre, il est toutefois questionnable que M Bergeron ait refusé que soit apporté le point des GES produits en amont jusqu'à sa combustion sur les marchés internationaux, car les GES non pas de frontières. Si pour M Bergeron la question n'était pas pertinente, elle l'est tout de même pour l'ensemble de l'humanité et le GIEC. D'autres manquements ont aussi été observés, à savoir, nous avons peu de temps pour envoyer nos questions par téléphone, car peu après le début des audiences on nous annonçait qu'ils ne prenaient plus de questions. Plusieurs sont restées sans réponse, je cite par exemple : Rebecca Pitre, du groupe Eau Secours, elle demandait à quel prix sera vendu l'eau qui sera utilisée par l'usine GNL, et même l'employé de la ville disait ne pas le savoir et que la réponse viendrait plus tard dans le rapport final.

Une autre question sur le coût des assurances qui pourrait augmenter pour les résidents habitant plus près de l'usine fut posée et la réponse est restée vague à savoir on ne sait pas vraiment si les assurances habitations vont augmenter. De même, il a été soulevé au début des travaux de ce BAPE que la présidence était possiblement non neutre, à savoir M Bergeron a des liens avec l'industrie gazière. Le choix d'avoir pris M Bergeron pour présider ces audiences, alors que d'autres personnes ont déjà exercées ce poste en pouvant afficher clairement leur impartialité, je pense à M Francoeur et M Baril, démontre peut-être un manque de transparence de la part de ce BAPE et l'on pourrait se demander s'il y a l'implication du promoteur de ce projet dans ce choix, afin d'avoir une personne clé en faveur de ce projet de liquéfaction de gaz naturel qui soit en première ligne. Il me semble que les promoteurs du projets auraient dû penser sérieusement à l'importance d'afficher une complète transparence et recevoir toutes les questions. Bien sûr, nous savons que les activités humaines contribuent aux changements climatiques.

Mais l'approche du bilan carbone consiste à équilibrer les sources et les puits. C'est une approche comptable, mais au lieu de calculer les dollars pour équilibrer le budget, on calcule les kilos de CO₂ émis dans l'atmosphère et les kilos de CO₂ captés et retirés de l'atmosphère. De cette façon on peut dire qu'un produit, ou une action, une ville ou un pays est carboneutre quand son bilan est égal à zéro. Et comme l'atmosphère ou l'air que nous respirons n'a pas de frontières politiques, il n'est pas nécessaire que les activités constituant des sources soient situées au même endroit que les activités qui constituent des puits.

Donc, une molécule de CO₂ émise en Alberta peut être captée au Québec. Il faut que le bilan reste zéro, et c'est alors qu'on peut se dire carboneutre. Quelqu'un qui effectue un vol d'avion ou une croisière, s'il sait calculer combien de kilos ou de tonnes de CO₂ ont été émis, peut les compenser par la plantation d'arbres. De plus en plus de gens qui voyagent en avion vont sur les sites pour planter des arbres et favoriser cette carboneutralité. J'avais une co-loc stagiaire française et lorsqu'elle est retournée en France il y a quelques mois, elle a pu acheter en arbre l'équivalent de son voyage et ainsi elle peut dire que son voyage en avion a été carboneutre puisque nous savons que la Chaire en éco-conseil offre depuis 2008, le service de calcul et de compensation permettant de carboneutraliser des émissions de GES.

Plus d'un million d'arbres permettent ainsi de financer la recherche. Comme notre bilan carbone est déséquilibré et la sonnette d'alarme a été sonnée il y a plusieurs années, C'est pourquoi il faut chercher à rééquilibrer notre budget carbone. Dans son rapport, il a été statué par le GIEC, que pour stabiliser le climat à + 1,5 °C à la fin du siècle, il fallait que l'humanité dans son ensemble soit carboneutre en 2050. Comment faire ? C'est possible techniquement. Ainsi, un article paru dans Science, le 5 juillet (Bastin, J.F. et al. 2019), indique qu'une reforestation majeure et accélérée de plus d'un milliard d'hectares de forêts pourrait capter les 2/3 des dépassements historiques de l'humanité. Alors il faut commencer quelque part et pour le moment il n'y a pas grand chose qui a été fait. Réf : (9)

Devant les faillites qui se multiplient en Alberta, la carboneutralité que nous devons atteindre, la lenteur du Canada à planter les arbres pour y arriver, les GES produits en amont dans l'exploitation des puits de gaz, le gazoduc qui nécessite de couper tout ce qui

pousse au-dessus de ce gazoduc, le port méthanier à construire qui sera de juridiction fédérale et non provinciale, le silence à observer ou la tranquillité nécessaire pour la survie des bélugas et la perte d'emplois possible dans le secteur récréotouristique de la région du Saguenay et ajoutons à cela la pandémie qui nous touche actuellement et ce n'est pas fini, les trois segments du projet qui doivent être au rendez-vous sinon rien n'est faisable, à savoir si on ne fait pas l'oléoduc, l'usine de liquéfaction ne sert à rien, si l'approvisionnement en gaz n'est pas stable, si les investisseurs majeurs se retirent, pensons à Warren Buffet, ça devient criant que le meilleur projet à réaliser est la préservation du site naturel des bélugas et du site de reproduction du bélugas, de même que de la beauté du Saguenay, les emplois reliés à l'agro-tourisme, etc. En plus de faire tous les efforts pour atteindre la carboneutralité, reboiser ou planter des arbres plutôt que faire un autre tuyau reliant l'Ontario et le Saguenay au-dessus duquel aucune végétation n'a droit de vie.

Je dirais même que ça saute aux yeux, la beauté du Fjord du Saguenay, les plaisanciers, les bateaux de croisières, les bélugas, la baleine noire, la faune, et les citoyens du Saguenay méritent ce bel environnement et non la présence d'une usine de liquéfaction de gaz naturel ou la présence de méthaniers.

Principes de précautions

Il y en a 16, mais quelques principes de précautions qui ne doivent pas être occultés parmi ces 16 :

Une Loi visant l'amélioration de la situation juridique de l'animal a été adoptée et sanctionnée par l'Assemblée nationale le 4 décembre 2015; Équité et solidarité sociales :

Les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle ainsi que d'éthique et de solidarité sociales;

Protection de l'environnement : Pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement;

Prévention : En présence d'un risque connu, des actions de prévention, d'atténuation et de correction doivent être mises en place, en priorité à la source;

Précaution : Lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement;

Participation et engagement :

La participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique.

Références :

(1) <https://www.ledevoir.com/societe/environnement/565482/le-gouvernement-legault-ouvert-a-financer-les-etudes-economiques-d-energie-saguenay>

(2) <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/donnees-analyse/produits-base-energetiques/gaz-naturel/rapport/marche-gnl-2017/le-role-canada-dans-marche-mondial-gnl-analyse-marches-lenergie-marche-mondial-gnl.html>

(3) https://www.lenouvelliste.ca/actualites/le-fil-groupe-capitales-medias/desjardins-retire-les-energies-fossiles-de-ses-fonds-societerre-857d388e9a873f3a4f5a44de3d9f2d69?utm_medium=facebook&utm_source=dlvr.it

(4) <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1168745/industrie-gaziere-jeunes-entreprises-redwater-puit-jugement-cour-supreme>

(5) <https://www.rcinet.ca/fr/2019/02/01/environnement-dabord-les-petrolieres-en-faillite-doivent-nettoyer-leurs-vieux-puits-avant-de-payer-leurs-creanciers/>

(6) <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1378238/faillite-petrole-gaz-puits-orphelins-alberta>

(7) <https://www.tvanouvelles.ca/2020/03/05/le-projet-de-gnl-quebec-encaisse-unveritable-coup-de-masse>

(8) <https://www.lesoleil.com/actualite/elections-2019/trudeau-sengage-a-planter-dix-milliards-darbres-b48bc7938df93e6631a406243874a669>

(9) <https://www.lequotidien.com/chroniques/claude-villeneuve/la-course-a-la-carboneutralite-d13e27a384aa038e9f70d3637f08a97c>